

MEMORIAL

Journal Officiel
 du Grand-Duché de
 Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
 des Großherzogtums
 Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 102

27 décembre 1997

S o m m a i r e

NAVIGATION DE PLAISANCE (2)

– Règlements ministériels du 24 décembre 1997 –

Règlement ministériel du 24 décembre 1997 établissant le modèle type du permis de navigation	page 3298
Règlement ministériel du 24 décembre 1997 établissant la forme et le contenu du certificat d'immatriculation d'un bateau ou navire de plaisance.....	3299
Règlement ministériel du 24 décembre 1997 établissant un formulaire unique pour l'immatriculation ou l'identification des bâtiments de plaisance.....	3301

Règlement ministériel du 24 décembre 1997 établissant le modèle type du permis de navigation.

La Ministre des Transports,

Vu l'article 33 de la loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance et portant modification de certaines autres dispositions légales;

Arrête :

Art. 1^{er}. Le permis de navigation aura la forme et le contenu figurant en annexe du présent règlement.

Art. 2. Le présent règlement avec son annexe seront publiés au Mémorial.

Luxembourg, le 24 décembre 1997.

La Ministre des Transports,
Mady Delvaux-Stehres

ANNEXE

Catégories de permis de navigation de plaisance autorisant son titulaire à conduire un bateau ou un navire de plaisance à des fins privées : <i>Führerscheinklassen welche den Inhaber ermächtigen ein Freizeitboot oder eine Yacht zu privaten Zwecken zu steuern</i> <i>Categories of permits which allow the holder to steer a recreational craft or a yacht for private purpose</i>	
1	<ul style="list-style-type: none"> • Eaux intérieures <i>Binnengewässer</i> <i>Inland waters</i> • Eaux côtières ≤ 5 milles nautiques des côtes <i>Küstengewässer ≤ 5 Seemeilen</i> <i>Coastal ≤ 5 nautical miles</i>
2	<ul style="list-style-type: none"> • Eaux intérieures <i>Binnengewässer</i> <i>Inland waters</i> • Eaux maritimes sans limitation de zone de navigation ni de tonnage <i>Hochsee ohne Einschränkung</i> <i>Maritime without limitations</i>

GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG
Ministère des Transports

GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG
Ministry of Transport

**PERMIS
DE NAVIGATION**
pour la conduite des bateaux et des navires de plaisance
battant pavillon luxembourgeois

*Schiffahrtsführerschein
für Freizeitboote und Yachten
unter luxemburgischer Flagge*

*Navigation Permit
for recreational crafts and yachts
flying the Luxembourg flag*

Numéro du permis: Nummer/Number		Nom du titulaire: Name des Inhabers/Holder's name		Remarques: Bemerkungen/Remarks Valable seulement avec des verres correcteurs
Catégorie du permis délivré : <i>Ausgestellte Führerscheinklasse</i> <i>Category of licence issued</i>		Prénom: Vorname/First Name		
Délivré par: Ausgestellt von/Issued by Le Ministre des Transports p.d. le: am/von à: in Luxembourg valable jusqu'au: gültig bis/valid until		Date de naissance <i>Geburtsdatum/Date of birth</i>	Photo	
		Lieu de naissance <i>Geburtsort/Place of birth</i>		
		Signature du titulaire: <i>Unterschrift des Inhabers</i> <i>Holder's signature</i>		

Règlement ministériel du 24 décembre 1997 établissant la forme et le contenu du certificat d'immatriculation d'un bateau ou navire de plaisance.

La Ministre des Transports,

Vu l'article 6 de la loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance et portant modification de certaines autres dispositions légales;

Arrête :

Art. 1^{er}. Le certificat d'immatriculation visé à l'article 6 de la loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance et portant modification de certaines autres dispositions légales aura la forme et le contenu figurant en annexe du présent règlement.

Art. 2. Le présent règlement avec son annexe seront publiés au Mémorial.

Luxembourg, le 24 décembre 1997.

La Ministre des Transports
Mady Delvaux-Stehres

ANNEXE

Caractéristiques techniques Technische Daten - Technical data

Constructeur <i>Hersteller</i> <i>Builder</i>			
Type de bâtiment <i>Boostyp</i> <i>Type of ship</i>			
N° d'id. de la coque <i>Rumpf Identifizierungsnr.</i> <i>Hull Identification nr.</i>			
Année de const. <i>Baujahr</i> <i>Year of construction</i>		Matériaux de construction <i>Baumaterial</i> <i>Building material</i>	
Indicatif d'appel <i>Rufzeichen</i> <i>Call sign</i>		Tirant d'eau <i>Tiefgang</i> <i>Draught</i>	
Déplacement <i>Wasserverdrängung</i> <i>Displacement</i>		Creux sur quille <i>Seitenhöhe</i> <i>Moulded depth</i>	
Longueur hors tout <i>Länge</i> <i>Length overall</i>		Largeur <i>Breite</i> <i>Breadth</i>	
Nombre de moteurs <i>Zahl der Motoren</i> <i>Number of engines</i>			
Nature du(des) moteur(s) <i>Art des(der) Motors(en)</i> <i>Type of engine(s)</i>			
Puissance du(des) moteur(s) <i>Leistung des(der) Motors(en)</i> <i>Engine(s) power</i>			
Numéro(s) de série du(des) moteur(s) <i>Seriennummer(n) des(der) Motors(en)</i> <i>Serial number(s) of the engine(s)</i>			
Surface vélique <i>Segelfläche</i> <i>Total sails surface</i>			M ²
Nombre de mats <i>Anzahl der Masten</i> <i>Number of masts</i>			
Remarques <i>Bemerkungen</i> <i>Remarks</i>			

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
Ministère des TransportsGRAND-DUCHY OF LUXEMBOURG
Ministry of TransportCERTIFICAT D'IMMATRICULATION
d'un NAVIRE / BATEAU de plaisance

Ce certificat atteste que le navire/bateau de plaisance désigné ci-après est immatriculé au registre d'immatriculation des navires et des bateaux de plaisance et qu'il a le droit et l'obligation de battre pavillon luxembourgeois conformément à la loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance.

Numéro d'immatriculation <i>Registernummer</i> <i>Registration number</i>	LG -
Nom du navire/bateau <i>Name des Bootes</i> <i>Name of the ship</i>	
Port d'attache <i>Registerhafen</i> <i>Port of registry</i>	

Propriétaire *Eigentümer-Owner*:Nom *Name-Name*Prénom *Vorname-First Name*Adresse *Adresse-Address*

Section du registre

*Abteilung des Registers**Registry section*

Ce certificat est valable jusqu'au
gültig bis zum - valid until

Luxembourg, le

Pour le Ministre des Transports

Le présent certificat sert à identifier le bateau ou navire de plaisance par son numéro d'immatriculation.

Les autorités étrangères sont invitées à accorder accueil, faveur et assistance au titulaire du présent certificat ainsi qu'au bâtiment de plaisance y désigné.

En cas de vente ou de mise hors circulation définitive du bâtiment, le certificat doit être remis au Ministère des Transports (Commissariat aux affaires maritimes).

Zulassungsausweis

für Freizeitboote und Yachten

Dieser Ausweis bescheinigt, daß das benannte Boot oder Yacht im luxemburger Register für Freizeitboote und Yachten eingeschrieben ist. Der Ausweis bescheinigt die Auflage und das Recht zum Führen der luxemburger Flagge gemäß dem Gesetz vom 23. September 1997 über die Freizeitschifffahrt.

Dieser Ausweis dient zur Identifizierung des Bootes oder der Yacht durch die Registernummer.

Ausländische Behörden werden gebeten, dem Inhaber dieses Ausweises und dem betreffenden Freizeitboot oder Yacht Aufnahme, Schutz und Unterstützung zu gewähren.

Bei Verkauf oder endgültiger Außerbetriebsetzung des Bootes oder der Yacht, muß der Ausweis dem Transportministerium (Commissariat aux affaires maritimes) ausgehändigt werden.

Certificate of registry

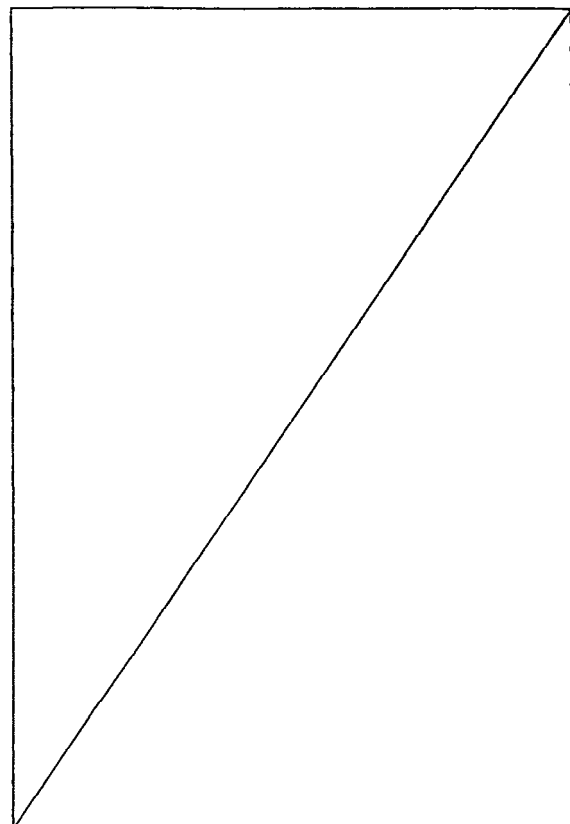
for a recreational craft or yacht

This certificate attests that the recreational craft or yacht here below is registered in the Luxembourg recreational craft registry. The certificate attests the right and the obligation to fly the Luxembourg flag in accordance with the law of September 23rd, 1997 ruling recreational navigation.

This certificate is used to identify the recreational craft or yacht by the registration number.

The foreign authorities are invited to welcome, favour and help the holder of this certificate as well as the recreational craft, yacht covered by this certificate.

Upon sale or final putting out of service, this certificate has to be given back to the Ministry of Transport (Commissariat aux affaires maritimes).



Règlement ministériel du 24 décembre 1997 établissant un formulaire unique pour l'immatriculation ou l'identification des bâtiments de plaisance.

La Ministre des Transports,

Vu l'article 4.3 de la loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance et portant modification de certaines autres dispositions légales;

Arrête :

Art. 1^{er}. La demande d'immatriculation ou d'identification d'un bâtiment de plaisance est à introduire auprès du Ministre des Transports en utilisant le formulaire figurant en annexe du présent règlement.

Art. 2. Le présent règlement avec son annexe seront publiés au Mémorial.

Luxembourg, le 24 décembre 1997.

La Ministre des Transports,
Mady Delvaux-Stehres

—
ANNEXE

**Ce document complété est à renvoyer accompagné des justificatifs nécessaires au
Ministère des Transports - Commissariat aux affaires maritimes
B.P. 2636**

L - 1026 Luxembourg.

Tél.: 478 4453

Fax: 46 57 53

email: yachts@cam.smtp.etat.lu

Cocher les cases appropriées

Demande d'immatriculation ou d'identification d'un bâtiment de plaisance sous pavillon luxembourgeois.	<input type="checkbox"/>
Demande de renouvellement d'une immatriculation ou d'identification d'un bâtiment de plaisance.	N° LG - <input type="checkbox"/>

- NOM DU BATIMENT DE PLAISANCE** _____
(facultatif pour les menues embarcation de plaisance)

Menue embarcation de plaisance

Vous présentez une demande d'identification d'une menue embarcation de plaisance s'il s'agit d'un bâtiment

- dont la longueur de la coque est inférieure à 7 mètres sans cabine habitable
- dont le moteur développe une puissance inférieure à 7,35 kW

Dans ce cas vous remplissez les pages 2 et 3 du formulaire seulement. Aucune demande n'est à présenter pour les embarcations non munies d'une voile ou d'un moteur.

Bateau de plaisance

Vous présentez une demande d'immatriculation d'un bateau de plaisance s'il s'agit d'un bâtiment

- dont la longueur de la coque est de 7 mètres ou plus
- dont la longueur de la coque est inférieure à 7 mètres et qu'il dispose d'une cabine habitable
- dont le moteur développe une puissance supérieure à 7,35 kW
- destiné exclusivement à la navigation en eaux intérieures

Dans ce cas vous remplissez les pages 4 et 5 du formulaire.

Navires de plaisance

Vous présentez une demande d'immatriculation d'un navire de plaisance s'il s'agit d'un bâtiment

- dont la longueur de la coque est de 7 mètres ou plus
- dont la longueur de la coque est inférieure à 7 mètres et qu'il dispose d'une cabine habitable
- dont le moteur développe une puissance supérieure à 7,35 kW
- destiné à la navigation en eaux maritimes ou fluviales ou stationnant en eaux maritimes

Dans ce cas vous remplissez les pages 4 et 5 du formulaire.

Cadre réservé à l'administration			
N° du dossier:		Date d'entrée:	

Demande d'identification d'une menue embarcation de plaisance

Prière de se référer aux explications de la page 1

Données relatives au propriétaire

- Nom du propriétaire¹ _____
- 0 Prénoms _____
- Date de naissance _____
- Lieu de naissance _____
- Nationalité _____
- Domicile (siège social pour une personne morale) et n° de téléphone _____
- _____
- _____
- Résidence, si le domicile (siège social) n'est pas à Luxembourg et n° de téléphone _____
- _____
- _____

Pièces à joindre :

- Certificat de nationalité ou copie certifiée conforme du document d'identité
- Pour les personnes morales, les statuts et un extrait du registre de commerce le cas échéant

Données relatives à la menue embarcation de plaisance

- o Nom du constructeur _____
- o Lieu de construction _____
- Type _____
- o Matériel de construction _____
- o Longueur hors tout _____
- o Largeur _____
- o Cabine habitable oui non
- o Description succincte _____
- Indicatif d'appel (*le cas échéant*) _____
- o Numéro de série _____

Pour les bateaux à moteur

- Puissance : _____

Pièces à joindre

- Titre de propriété
- Certificat attestant l'existence d'un contrat d'assurance conforme à la présente loi

Immatriculation ou identification antérieure

- Est-ce que le bateau ou navire de plaisance a fait l'objet d'une identification ou immatriculation antérieure à Luxembourg ? Si oui, veuillez indiquer le n° LG- _____
- Est-ce que le bateau ou navire de plaisance a fait l'objet d'une identification ou immatriculation antérieure à l'étranger ? Si oui, veuillez indiquer le n° _____ et les coordonnées du registre ci-après : _____

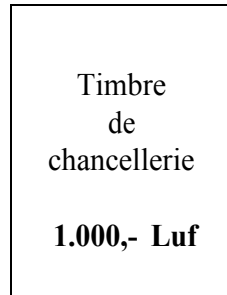
Pièce à joindre

- Attestation de radiation du registre étranger précédent.

¹ S'il y a plusieurs propriétaires, prière d'utiliser l'espace libre à la page 3

Paiement de la taxe.

Une taxe de mille francs est due pour l'obtention d'un certificat d'identification d'une menue embarcation de plaisance ou d'un duplicata de ce certificat. Elle est acquittée moyennant l'apposition d'un timbre mobile de chancellerie à l'endroit indiqué ci-dessous et qui peut être obtenu auprès des bureaux de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.



Le soussigné certifie l'exactitude des renseignements communiqués sur le présent formulaire et s'engage à notifier d'éventuelles modifications au Ministère des Transports (Commissariat aux affaires maritimes).

Date:**Signature:****Lieu:****Nom:**

Espace à utiliser pour énumérer les autres propriétaires et leur part de propriété (en %), le cas échéant

Demande d'immatriculation d'un bateau de plaisance
d'un navire de plaisance

Prière de se référer aux explications de la page 1

Données relatives au propriétaire

- Nom du propriétaire² _____
- Prénoms _____
- Date de naissance _____
- Lieu de naissance _____
- Nationalité _____
- Domicile (siège social pour une personne morale) et n° de téléphone _____
- _____
- _____
- Résidence, si le domicile (siège social) n'est pas à Luxembourg _____
- _____
- _____

Pièces à joindre :

- Certificat de nationalité ou copie certifiée conforme du document d'identité
- Pour les personnes morales, les statuts et un extrait du registre de commerce le cas échéant

Données relatives au bateau ou navire de plaisance

- Nom du constructeur _____
- Lieu de construction _____
- Date d'achèvement _____
- Type _____
- Matériel de construction _____
- Longueur hors tout _____
- Largeur _____
- Cabine habitable oui non
- Tirant d'eau ou Creux sur quille _____
- Déplacement _____
- Indicatif d'appel, le cas échéant _____
- Numéro d'identification de la coque _____

Pour les voiliers

- a Surface vélique _____
- a Nombre de mâts _____

Pour les bateaux à moteur

- Nombre de moteurs _____
- N° de série _____
- Nature des moteurs _____
- Puissance totale des moteurs _____
- Type de propulsion _____

² S'il y a plusieurs propriétaires, prière d'utiliser l'espace libre à la page 3

Pièces à joindre

- Titre de propriété
- Certificat attestant l'existence d'un contrat d'assurance conforme à la présente loi
- Certificat de jaugeage le cas échéant

Zône de navigation (pour les navires de plaisance uniquement)

- A.** navigation effectuée par des bâtiments de plaisance construits pour de longues croisières ou pour une navigation en haute mer.
- B.** navigation effectuée par des bâtiments de plaisance construits pour des croisières n'allant pas au delà de 60 miles d'un abri.
- C.** navigation effectuée par des bâtiments de plaisance construits pour des croisières dans de grandes baies, de grands estuaires ou le long des côtes sans s'éloigner de plus de 20 miles d'un abri.
- **D.** navigation effectuée par des bâtiments de plaisance construits pour des croisières le long des côtes sans s'éloigner de plus de 5 miles d'un abri.

Immatriculation ou identification antérieure

- Est-ce que le bateau ou navire de plaisance a fait l'objet d'une identification ou immatriculation antérieure à Luxembourg ? Si oui, veuillez indiquer le n° **LG-** _____
- Est-ce que le bateau ou navire de plaisance a fait l'objet d'une identification ou immatriculation antérieure à l'étranger ? Si oui, veuillez indiquer le n° _____ et les coordonnées du registre ci-après : _____

Pièce à joindre

- Attestation de radiation du registre étranger précédent.

Paiement des taxes

Conformément au règlement grand-ducal du 4 novembre 1997, une taxe d'immatriculation est due. Dès réception du dossier au Ministère des Transports un accusé de réception vous sera adressé qui vous indiquera le montant exact de la taxe à acquitter par virement auprès de l'Administration des Douanes et Accises. Le dossier sera finalisé après acquittement de la taxe et le certificat d'immatriculation vous sera adressé par retour du courrier.

La même procédure est applicable en cas de demande de renouvellement du certificat d'immatriculation.

Une taxe annuelle est à acquitter auprès de l'Administration des Douanes et Accises. Une invitation à payer vous est adressée par le Ministère des Transports (Commissariat aux affaires maritimes).

Le soussigné certifie l'exactitude des renseignements communiqués sur le présent formulaire et s'engage à notifier d'éventuelles modifications au Ministère des Transports (Commissariat aux affaires maritimes).

Date:

Signature:

Lieu:

Nom: